



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :
Jeudi 14 septembre 2023, 20 heures

Président/Présidente:
M. Gilbert BLANC

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu		Claude RABAYROL		
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi				X
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance :
Mme Laurence MILLIAT

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président/la Présidente de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui/elle et le/la secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

69/2023-Présentation et validation des rapports d'activité et de gestion de la SPL ouest Aveyron Tourisme ;

70/2023- Décision modificative portant sur la régularisation de la TVA sur le budget annexe Camping ;

71/2023- Don affecté à l'opération de rénovation des statues de l'église ;

72/2023- Plan de financement pour la rénovation du logement de la Poste ;

- 73/2023-** Plan de financement pour la première phase d'installation d'un réseau de chaleur
- 74/2023-** Réalisation d'une étude thermique complémentaire sur la salle des fêtes pour une future intégration au réseau de chaleur en projet
- 75/2023-** Modification du montant versé comme subvention au comité des fêtes
- 76/2023-** Renouvellement d'adhésion avec l'association ADOC 12
- 77/2023-** Adhésion à l'association des Collectivités Forestières de l'Aveyron
- 78/2023-** Avis sur le projet de Programme Local d'Habitat (PLH) 2024-2029, arrêté au Conseil Communautaire d'Ouest Aveyron Communauté le 29/06/23
- 79/2023-** Proposition d'achat d'un hangar rue de l'Hiversenq
- 80/2023-** Modification du taux de cotisation du contrat groupe assurance des risques statutaires 2022-2025.

Adoption des délibérations

69/2023- Présentation et validation des rapports d'activité et de gestion de la SPL ouest Aveyron Tourisme
Adoptée : oui
<p><u>Teneur des discussions au cours de la séance :</u></p> <p>Mme Déléris présente et rappelle ce qu'est la SPL : Société Publique Locale, dont les communes de Najac, Villeneuve, Villefranche ont des parts pour 10%.</p> <p>Mme Lehmann, directrice de la SPL, présente une synthèse du rapport d'activité, et quelques éléments du rapport de gestion et du rapport de l'élu.</p> <p>A l'issue de cette présentation, M. Souvignet demande quelles sont les retombées économiques.</p> <p>Mme Lehmann répond que les retombées sont directes et indirectes, notamment sur l'emploi. Les retombées sont estimées à 20 millions d'euros pour Najac.</p> <p>Le vote porte sur la synthèse du rapport d'activité.</p> <p>Adopté à l'unanimité des présents.</p> <p>Mme Lehmann présente ensuite la stratégie touristique. Elle insiste sur le fait qu'il y a un potentiel certain de développement en direction des familles et jeunes urbains. Mais il faut pour cela des investissements et un accompagnement des acteurs du tourisme.</p> <p>Mme Déléris indique que la SPL animera un Comité de développement touristique.</p> <p>Mme Lehmann expose ensuite les problématiques et enjeux propres à Najac en se projetant d'ici 2030.</p> <p>M. Blanc remercie Mme Lehmann pour ces éléments. Il indique que la municipalité travaille avec Aveyron Ingénierie sur les parkings pour les habitants, pour les grands événements, pour les visiteurs, et notamment pour les chemins de randonnée. Un travail de réflexion sur les pistes dégagées devra se faire en commission tourisme.</p> <p>Mme Milliat présente le projet en cours de réalisation d'installation de jeux dans le village. C'est un projet lancé dès le début du mandat. Elle rappelle l'historique du projet. Aujourd'hui, le projet validé par les instances compétentes consiste en l'installation de jeux en 3 espaces du centre bourg : l'esplanade, la dent creuse et devant le parking de l'église. Elle exprime l'intérêt de la commune pour d'autres types d'espaces de jeux, type street workout ou parcours de santé, à envisager plutôt vers la piscine, la base de loisirs ou sur des chemins. Mme Milliat indique l'intérêt de la commune pour une collaboration sur ce type de projet, notamment dans le cadre de demandes de financements.</p>

Mme Milliat indique que des activités sonores sont déployées à Najac et à la Maison du Gouverneur (oreilles en balade...), qui a été quelque peu oubliée dans la présentation de Mme Lehmann.

Mme Milliat présente le projet de Mergieux qui propose non seulement des formations, mais aussi une offre touristique répondant à des envies différentes (tourisme lié à la transition écologique).

M. Souvignet expose le travail nécessaire sur les chemins de randonnée, que Mme Lehmann pointait comme perfectibles de l'avis de pratiquants. Le balisage doit être amélioré, il faut améliorer le parcours du GR36, qui traverse Najac. Un travail est aussi fait sur d'autres sentiers, comme celui qui va du camping à la gare, le chemin qui descend du VVF. Il faut travailler sur l'accueil des groupes en autocar, en interne et avec les acteurs concernés, et travailler plus généralement sur les mobilités pour un accès facilité au village.

Sur les parkings, il précise qu'on est contraint par l'artificialisation limitée, mais également la topographie. Mme Lehmann indique qu'il faut prendre en compte le fait que l'on pourrait sortir du « tout voiture » et l'intégrer au projet de Najac en 2030.

M. Souvignet répond que l'on en a conscience.

Mme Lehmann évoque la possibilité de faire des parcours-types et les tester, en fonction des profils de visiteurs et de leurs besoins. C'est important aussi d'avoir la vision sur cartes et la vision terrain.

M. Blanc remercie Mme Lehmann pour cet exposé complet et toutes ces propositions. Il salue le travail fait par l'ensemble de l'équipe.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

70/2023- Décision modificative portant sur la régularisation de la TVA sur le budget annexe Camping

Adoptée : oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Mme Délérès présente la décision modificative à prendre pour une régularisation de 0,72 euros sur la section d'exploitation du budget annexe du camping.

Elle précise que cette régularisation est demandée par le Trésor Public.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

71/2023- Don affecté à l'opération de rénovation des statues de l'église															
Adoptée : oui															
<u>Teneur des discussions au cours de la séance :</u>															
<p>M. Andrieu informe le conseil que la commune a reçu une proposition de don d'un habitant, M. Farjounel. Ce don est directement affecté au projet de rénovation des statues de l'église St Jean, pour un montant de 3000 euros net. Le règlement sera fait auprès du Trésor Public.</p> <p>M. Blanc remercie le donateur.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

72/2023- Plan de financement pour la rénovation du logement de la Poste															
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adoptée : oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le Maire présente les travaux de rénovation énergétique prévus sur un logement au-dessus de l'agence postale : menuiserie, électricité.

Ce type de travaux s'inscrit dans le plan de rénovation énergétique entamé sur la commune, qui est un gros dossier. Il présente également le plan de financement correspondant.

M. Rabayrol intervient en demandant si c'est pertinent de rénover ce logement. Ce serait peut-être mieux de commencer par le centre bourg, par d'autres appartements.

M. Blanc répond qu'il y a des difficultés de rénovation pour les logements dans le village car l'isolation par l'extérieur n'est pas possible pour des raisons patrimoniales, l'isolation par l'intérieur est difficile car il s'agit souvent de petits logements. Aujourd'hui, nombre de bâtiments ont une mauvaise performance énergétique ce qui empêchera la commune de les louer dès 2025 si l'on n'arrive pas à l'améliorer. C'est un sujet inquiétant, pour lequel le Maire a interpellé les parlementaires mais aussi le sous-Préfet par le biais d'un courrier à ce sujet. Les locataires ont des factures de chauffage élevées, ce n'est pas satisfaisant, mais nous avons besoin de financements et de solutions

M. Rabayrol dit qu'il faut le faire, mais ce qui le gêne est de commencer par ce secteur et ce logement. Si on projette Najac sur 20-30 ou 40 ans, il faut réfléchir à ça.

M. Guibal précise que ce logement est l'un des rares qui puisse être loué à une famille avec des enfants, et il y a une demande pour ça.

Adopté, 11 voix pour, 2 abstentions.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	X
	contre													
	abstention							x					x	
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)									x				

Nombre de votants :13

Pour :11

Contre :0

Abstention(s) :2

73/2023- Plan de financement pour la première phase d'installation d'un réseau de chaleur

Adoptée : oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

M. le Maire présente ce sujet et évoque la délibération du 9 décembre 2022 concernant le réseau de chaleur, comprenant 5 bâtiments situés sur le haut du village, quartier de la Peyrade. Sur ce périmètre, un premier rendu de l'étude de faisabilité a mis en évidence une réelle faisabilité technique et économique. La SCIC ENERCOA, qui a déjà installé des panneaux photovoltaïques sur la salle omnisports, a été sollicitée et accompagne la commune sur cette opération.

M. le Maire précise que trois phases de travail ont été identifiées.

La première consiste à mobiliser les citoyens afin de les intégrer au projet. Deux réunions publiques seront d'ailleurs prévues, dont la première le 23 novembre.

La deuxième consiste à finaliser la faisabilité technique et financière.

La dernière visera à développer un montage partenarial afin de stabiliser la gestion du projet.

Une subvention de l'ADEME est possible à hauteur de 70%, le reste sera à charge de la commune.

Le Maire propose au conseil municipal de lui donner l'autorisation d'engager cette étude, et s'engage à tenir le conseil informé sur les orientations données à l'avenir.

M. Rabayrol, demande comment va être approvisionnée cette chaudière, et par ailleurs, si les habitants sont au courant.

M. Bartheye explique que c'est trop tôt pour penser à l'approvisionnement, mais que l'idée est de valoriser les ressources locales sachant que nous sommes une commune forestière.

M. Blanc précise qu'il existe des plateformes dans le secteur. La phase d'étude va permettre une démarche d'explication et de coopération avec les habitants concernés. Mais le système pourra fonctionner même si c'est uniquement sur les bâtiments publics.

M. Souvignet intervient pour signaler que ce temps d'étude permettra un temps de réflexion pour les habitants. On va vers une interdiction du fuel et du gaz, donc c'est intéressant de développer ce mode de fonctionnement.

M. Guibal signale qu'un système de ce type existe à la maison de retraite de Laguépie. Des visites seront proposées.

M. Rabayrol indique que ce serait bien d'utiliser les ressources locales, tous pourraient y trouver un intérêt.

M. Bartheye acquiesce, et dit que c'est ce vers quoi il est question d'aller.

M. Blanc explique que c'est un gros projet, et qu'il y a du travail et plusieurs étapes.

Adopté à l'unanimité

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)									x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

74/2023- Réalisation d'une étude thermique complémentaire sur la salle des fêtes pour une future intégration au réseau de chaleur en projet

Adoptée : oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

M. Blanc explique que la commune a besoin de mener une étude complémentaire sur la salle des fêtes, afin de pouvoir l'intégrer au réseau de chaleur en projet. Pour le bâtiment communal de La Peyrade, nous avons reçu une étude du bureau d'études Athémis, mandaté par le SIEDA afin de réaliser un audit complet sur l'ensemble des logements communaux composant le bâtiment. Il faut procéder à la même chose sur la salle des fêtes, sachant que sa rénovation est assez récente, ce qui impliquera un coût moindre et un simple besoin d'adaptation à accueillir un réseau de chaleur. Une étude avait été faite en 2017 mais ne correspondait pas au projet que nous portons aujourd'hui. Le bureau d'étude Athémis pourrait faire ce travail, connaissant déjà le quartier.

Le maire demande de voter pour le lancement de cette étude, dont les possibilités de financement seront connues ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

75/2023- Modification du montant versé comme subvention au comité des fêtes

Adoptée : oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

M. Guibal présente ce sujet.

Le comité des fêtes a fait une demande de subvention en avril 2023 concernant les festivités et notamment le feu d'artifice. Mais ce dernier a coûté davantage que prévu. M. le Maire propose donc le versement d'une subvention complémentaire de 1000 euros, avec les crédits suffisants au chapitre 65.

M. le Maire ajoute que c'est exceptionnel d'ajouter une subvention, mais le Comité des Fêtes avait demandé à la commune la possibilité de procéder à une révision de la subvention au moment de commander le feu

N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)									x					
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

77/2023- Adhésion à l'association des Collectivités Forestières de l'Aveyron															
Adoptée : oui															
<u>Teneur des discussions au cours de la séance :</u> M. Bartheye présente cette délibération. Il propose d'adhérer à l'association des Collectivités Forestières de l'Aveyron, à laquelle nous ne sommes pas encore adhérents alors que cela présente un intérêt pour Najac en tant que commune forestière. Cela permet d'être représenté auprès des ministères et autres institutions, et l'association peut aussi apporter un appui technique, ce qui peut nous aider à gérer la forêt notamment quant à la problématique liée au changement climatique. Le montant de l'adhésion est de 150 euros par an pour adhérer simultanément à l'association départementale, régionale et nationale. Le maire soumet la proposition au vote. Adopté à l'unanimité.															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

78/2023- Avis sur le projet de Programme Local d'Habitat (PLH) 2024-2029, arrêté au Conseil Communautaire d'Ouest Aveyron Communauté le 29/06/23															
Adoptée : oui															

Teneur des discussions au cours de la séance :

M. le Maire présente ce sujet.

Il rappelle que le 20 décembre 2018, le Programme Local de l'Habitat a été lancé par la communauté de communes.

Le travail a été retardé par la crise sanitaire.

M. le Maire indique que le PLH est basé sur des chiffres de 2018, ce qui ne reflète pas la réalité actuelle.

M. Souvignet exprime le fait qu'il trouve que ce PLH manque d'ambition et valide un déclin de population qui n'a plus lieu. Il interdit aussi l'accueil de nouvelle population en limitant les installations d'artisans.

Pour le Maire, ce document ne nous empêche pas d'accueillir des nouvelles populations, c'est plutôt le manque de lieux, de logements. Personne ne va nous dire de ne pas dépasser un certain seuil.

M. Blanc précise que ce document n'empêche pas d'accueillir des populations, mais que la forte proportion de résidences secondaires freinent l'accueil de nouveaux habitants.

Mme Déléris acquiesce, ce document ne limite pas la commune. C'est l'Etat qui impose à tout le monde de diminuer des superficies, réhabiliter ce qui existe. OAC a essayé de minimiser, mais il faut rentrer dans ce qu'on nous a imposé.

M. Souvignet répond que c'est bien OAC qui a choisi de ne pas développer la zone artisanale de Najac.

Mme Déléris répond que rien n'est figé.

M. Rabayrol indique qu'il y a un problème de repreneurs sur les zones artisanales notamment, mais aussi de main d'œuvre, en corrélation avec les difficultés d'installation. Il faut faire attention à l'emploi. Si les gens viennent c'est pour travailler. Il faut donc soigner l'attractivité pour sauvegarder les pôles économiques.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)									x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

79/2023- Proposition d'achat d'un hangar rue de l'Hiversenq

Adoptée : oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

M. le Maire propose de saisir l'opportunité d'achat d'un hangar en vente, situé au 8 rue de l'Hiversencq. Cet achat permettrait à la commune de récupérer un local où stocker du rangement, que ce soit pour les agents techniques mais aussi du matériel servant aux associations.

L'achat correspondrait à deux parcelles d'une surface totale de 885m², dont 130 m² de bâtiment.

De plus, si le projet de réseau de chaleur se concrétise, les ateliers municipaux rue de Coustoune accueilleraient la chaufferie, ce qui prendrait beaucoup de place.

Le maire précise que le montant a été négocié à 18 000€.

Mme Clouzet demande si ce local pourra changer de vocation, autre que du rangement, ce qui sera effectivement possible.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)									x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

80/2023- Modification du taux de cotisation du contrat groupe assurance des risques statutaires 2022-2025

Adoptée : oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le secrétaire de mairie expose cette délibération.

Il s'agit d'un ajustement du taux de cotisation couvrant les risques statutaires, prévus dans le contrat accepté et établi sur la période 2022-2025. Une clause prévoyait un gel des taux de cotisation les deux premières années de ce contrat. Le Centre de Gestion demande donc aux collectivités d'accepter ce changement de taux de cotisation, passant de 5,95% à 6,52%. Il précise que ce changement minime est dû à l'évolution du cadre de travail et des risques des titulaires.

Adopté à l'unanimité.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
----------------------------	----	----	-----	----	----	----	----	----	-----	----	----	----	----	-----

Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)								x						
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

Informations :

1. Décision du maire. Un bail civil d'occupation va être signé entre la commune et l'association Najac Museum pour un montant de 234 euros par mois.
2. Décision du maire. Fixation d'un loyer pour un appartement communal situé à Villevayre, situé dans l'ancienne école. Jusqu'à présent, ce logement était occupé par l'association de sauvegarde de Villevayre, qui n'a plus les mêmes besoins et ne l'occupe plus. Des travaux ont été réalisés par la commune pour créer un appartement T2 pour lequel le loyer sera de 245 euros par mois.
3. Le Maire a signé le 7 septembre la vente du terrain de la Vaysserie à la société qui gère Les Bulles. Le permis d'aménager ayant été déposé et accepté, les travaux devraient commencer.
4. Ouverture de l'espace bien-être du VVF aux habitants de la commune les 9, 16 et 23 septembre ainsi que les 7, 14 et 21 octobre, de 15h à 18h, sous réserve de retirer des tickets à la mairie.
5. Le programme des journées du Patrimoine est présenté, avec de nombreuses manifestations en plusieurs lieux de la commune.
6. Le jeudi 21 septembre à 17h30, RDV devant la fontaine en face de la boulangerie, pour un atelier sur la végétalisation ouvert à tous les habitants.
7. Le Maire et son équipe invitent les habitants à une réunion publique le 29 septembre à 20h à la salle des fêtes.

Echanges avec les Najacois :

Fin de la séance de Conseil Municipal à : 22heures 40 minutes.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

--

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le

Le/la Secrétaire de séance,

Nom :

Signature :

Le Président/ la Présidente de séance,

Nom :

Signature :

Publié le :

